

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Conseil Portuaire du port départemental de Cassis. Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant du conseil municipal.

N°6

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article R.5314-14 du code des transports, le Conseil Portuaire doit comprendre un représentant désigné en son sein par le conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port (alinéa 3).

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, le rapporteur propose donc de désigner un nouveau représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil Portuaire en cas d'empêchement du titulaire.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner Madame le Maire en tant que représentant titulaire et M. Philippe DENONFOUX en tant que représentant suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON



MAIRIE DE CASSIS
B. du Hino